



TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023. DÉLIBÉRATION N°10

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES AGENTS COMMUNAUX.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°10

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES AGENTS COMMUNAUX.**

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 16 juin 2015 portant adoption d'un règlement intérieur applicable à l'ensemble des agents communaux,

VU l'avis du comité social territorial du 14 septembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur et ses annexes compte tenu de l'évolution de la réglementation,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en place une charte informatique et une charte d'utilisation des véhicules,

APRES l'avis de la Commission « Ressources et développement » en date du 14 septembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{er} : DÉCIDE d'approuver la charte informatique et la charte d'utilisation des véhicules en annexe du règlement intérieur.

Article 2 : DÉCIDE d'approuver la mise à jour du règlement intérieur, applicable à l'ensemble du personnel communal, annexé à la présente, avec ses vingt-deux annexes.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Ressources Humaines

Question n°10 du CM en date du 28/09/2023-P2/2

Article 3 : DIT que ce règlement sera communiqué, avec ses vingt-deux annexes, à tout agent employé au sein de la collectivité.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Caractère Exécutoire
Le 11/10/2023

Etienne Le Bécher

Acte à classer**DEL28092023Q10**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T12-16-32.00 (MI248057008)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20230928-DEL28092023Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES AGENTS COMMUNAUX**Date de décision :** 28/09/2023**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Identifiant unique de l'acte antérieur**
:**Acte :** 10 - RH - MAJ REGLEMENT
INTERIEUR.PDF**Multicanal :** Non**Pièces jointes :**10 - RH PJ RI général **Type PJ :** 21_RP - Rapport de présentation
VFinale.PDF[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 12:16

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 10/10/23 à 12:16

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 12:21

